



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Allocation de garde d'enfant a domicile

Question écrite n° 8953

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les difficultes que rencontrent les familles quant a l'obtention d'une aide afin de garder a domicile un enfant malade. Il cite ainsi le cas d'un de ses administres qui suite a la leucemie de son fils age de trois ans a du abandonner la garde en creche et recourir aux services d'une assistante maternelle a domicile. L'interesse a pu beneficier jusqu'au troisieme anniversaire de l'enfant de l'AGED (aide de garde d'enfant a domicile) couvrant a peu pres les charges sociales de la nourrice. Cependant, plus rien n'est prevu au dela du troisieme anniversaire meme si la garde a domicile est rendue necessaire pour des imperatifs medicaux ; alors qu'il existe une aide a la famille pour emploi d'une assistante maternelle agreee pour les gardes exterieures au domicile et ce jusqu'au sixieme anniversaire de l'enfant. Il lui demande par consequent si elle n'entend pas proroger jusqu'au sixieme anniversaire de l'enfant l'AGED, pour les gardes a domicile motivees par une raison medicale.

Texte de la réponse

Le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, est tres sensible au probleme de l'hospitalisation des enfants atteints de maladies graves et aux difficultes qui peuvent etre alors rencontrees par leurs parents. Le Gouvernement souhaite developper les aides et les services dont beneficent les familles pour la garde de leurs enfants, lorsque les parents sont tous deux amenes a poursuivre leur activite professionnelle. Des etudes sont actuellement en cours, tendant a la presentation par le Gouvernement d'une loi-cadre qui aura pour ambition de definir une politique globale de la famille. Les services du ministere examinent attentivement ce probleme dans le cadre des travaux preparatoires a cette loi.

Données clés

Auteur : [M. Mignon Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8953

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1993, page 4408

Réponse publiée le : 7 février 1994, page 609